

<http://www.ayn.fr/spip.php?article941>



**AP du 26 juin 2018 -
Observatoire des forêts de
Savoie - Autorisation de
pénétrer sur les propriétés
privées**



Publication date: vendredi 29 juin 2018

Creation date: 31 décembre 2019

chets - Vie pratique - Droit local - Arrêtés préfectoraux -

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

La mise en place d'un observatoire des forêts de Savoie va être effectuée sur l'ensemble du département sur une durée de 2 ans. Il permettra de disposer d'une cartographie des forêts et d'un suivi de l'évolution de la ressource dans le temps.

La cartographie établie sera basée sur une analyse des données issues de la télédétection. Cependant pour caler le modèle informatique il est nécessaire de recueillir des données de terrain sur des parcelles forestières. Pour ce faire, l'Office National des Forêts, la Chambre d'agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière vont donc intervenir sur des parcelles forestières publiques et privées.

Afin de permettre l'intervention des agents en charge de ce projet, le Préfet de Savoie a pris un arrêté les autorisant à pénétrer sur les parcelles privées pour effectuer leurs observations.

L'affichage de cet arrêté a été effectué en mairie le 29 juin 2018. Il sera donc applicable du 10 juillet 2018 au 31 décembre 2019.